

## RUBRIQUE 1: Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®
Code du produit	: 80001, 80002, 80003, 80004, 80005, 80006, 80007, 80008, 80009, 80010, 80014, 80015, 80016, 80017, 80018, 80019, 80020, 80021, 80022, 80023, 80027, 80028, 80029, 80030, 80031, 80032, 80033, 80034, 80035, 80036, 80040, 80041, 80042, 80043, 80044, 80045, 80046, 80047, 80048, 80049, 80053, 80054, 80055, 80056, 80057, 80058, 80059, 80060, 80061, 80062, 80066, 80067, 80068, 80069, 80070, 80071, 80072, 80073, 80074, 80075

### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	: Cosmétiques, produits de soins personnels Shampooing
--	---

### 1.3. Fournisseur

Celeb Luxury, LLC  
6545 Nova Drive Suite 201  
Davie, FL 33317  
(954)763-0333

info@celebluxury.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: INFOTRAC: 1-800-535-5053
------------------	----------------------------

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS-CA)

Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2	H315
Catégorie 2A - Lésions oculaires graves/Irritation	H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS-CA)	: Attention
Contient	: (R)-p-mentha-1,8-diène; .beta.-Pinène; Citronellol; Citral; Carvone; 3,7,11,15-Tetramethylhexadecane-1,2,3-triol
Mentions de danger (GHS-CA)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence (GHS-CA)	: P261 - Éviter de respirer les aérosols, vapeurs P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	: Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.
---	---

# Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
(carboxyméthyl)diméthyl-3-[(1-oxododécyl)amino]propylammonium hydroxide	(n° CAS) 4292-10-8	8,1	Eye Dam. 1, H318
Imidazolium compounds, 1-(carboxyméthyl)-4,5-dihydro-1-(hydroxyéthyl)-2-norcoco alkyl, hydroxides, inner salts	(n° CAS) 68334-21-4	7,2	Eye Irrit. 2A, H319
Citric acid	(n° CAS) 77-92-9	1,9014	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Irrit. 2A, H319
(R)-p-mentha-1,8-diène	(n° CAS) 5989-27-5	0,75 - 1,05	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
Citral	(n° CAS) 5392-40-5	0,015 - 0,15	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Carvone	(n° CAS) 99-49-0	0,015 - 0,15	Skin Sens. 1, H317
3,7,11,15-Tetraméthylhexadécane-1,2,3-triol	(n° CAS) 74563-64-7	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut causer des irritations de la peau / dermatites. Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin :	: Traitement symptomatique.
----------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
--------------------------------	---

### 5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.
------------------------------------	---

### 5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	: La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Équipements de protection des pompiers	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. La faible volatilité de ce produit ne nécessite pas de ventilation. Toutefois, selon l'état d'un ventilation adéquate peut être nécessaire.

#### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Stocker à l'écart des autres matières. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Se procurer les instructions avant utilisation. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Éviter le contact avec les yeux.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Matières incompatibles : Agents oxydants. Acides forts, bases.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Citral (5392-40-5)		
Manitoba	OEL TWA (ppm)	5 ppm (inhalable fraction and vapor)
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	5 ppm (inhalable fraction and vapor)
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	5 ppm (inhalable fraction and vapor)
Ontario	OEL TWA (ppm)	5 ppm (inhalable fraction and vapor)
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	5 ppm (inhalable fraction and vapor)

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

- Équipement de protection individuelle : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter toute exposition inutile. Pour certaines opérations, équipement de protection individuelle supplémentaire (PPE) peut être nécessaire.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- Protection oculaire : Porter des lunettes si des éclaboussures ou la pulvérisation est prévue.
- Protection de la peau et du corps : En cas d'exposition répétée ou prolongée : Les vêtements de protection doivent être choisis en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : émulsion.
- Couleur : Couleurs variées.
- odeur : Caractéristique de la fragrance contenue.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

# Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

pH	: 4 - 4,5
pH solution	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,007 - 1,009
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 7000 - 17000 cP
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	: Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Agents oxydants. Acides forts, bases.
Produits de décomposition dangereux possibles	: fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

#### (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg

#### Citral (5392-40-5)

DL50 orale rat	4960 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2250 mg/kg

#### Carvone (99-49-0)

DL50 orale rat	1640 mg/kg
----------------	------------

# Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Citric acid (77-92-9)	
DL50 orale rat	3000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée Résultats d'essais in vitro ou mélange lui-même pH: 4 - 4,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux Résultats d'essais in vitro ou mélange lui-même pH: 4 - 4,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0,619 - 0,796 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	35 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Oncorhynchus mykiss)
Citral (5392-40-5)	
CE50 Daphnie 1	7 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: Daphnia magna)
Citric acid (77-92-9)	
CL50 poisson 1	1516 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [static])
CL50 poissons 2	440 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: golden orfe)
CL50 autres organismes aquatiques 1	160 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèce: saltwater crab)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Citric acid (77-92-9)	
Biodégradation	97 % (28 jours)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Citral (5392-40-5)	
Log Pow	2,76 (25 °C)
Citric acid (77-92-9)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,2 (calculé)
Log Pow	-1,72 (20 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Citral (5392-40-5)	
Log Pow	2,76 (25 °C)
Citric acid (77-92-9)	
Log Pow	-1,72 (20 °C)

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient afin de conformer aux réglementations locales, nationales et internationales.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TDG
Non réglementé pour le transport

# Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### DOT

Non réglementé pour le transport

### 14.3. Transport aérien et maritime

### IMDG

Non réglementé pour le transport

### IATA

Non réglementé pour le transport

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Directives nationales

#### (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Coté à la canadienne DSL (Liste intérieure Substances) des stocks

#### Citral (5392-40-5)

Coté à la canadienne DSL (Liste intérieure Substances) des stocks

#### Carvone (99-49-0)

Coté à la canadienne DSL (Liste intérieure Substances) des stocks

#### Citric acid (77-92-9)

Coté à la canadienne DSL (Liste intérieure Substances) des stocks

#### (carboxymethyl)dimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium hydroxide (4292-10-8)

Coté à la canadienne DSL (Liste intérieure Substances) des stocks

#### Imidazolium compounds, 1-(carboxymethyl)-4,5-dihydro-1-(hydroxyethyl)-2-norcoco alkyl, hydroxides, inner salts (68334-21-4)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Enumérés sur la sécurité industrielle et de droit de la santé des substances (ISHL)  
Coté à la Corée ECL (Liste des substances chimiques existantes) des stocks  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)  
Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)  
Coté sur INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

#### Citral (5392-40-5)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Coté à la Corée ECL (Liste des substances chimiques existantes) des stocks  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)  
Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)  
Coté sur INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

#### Carvone (99-49-0)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Coté à la Corée ECL (Liste des substances chimiques existantes) des stocks  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)  
Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)  
Coté sur INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)

# Gem Lites® Colorwash®/ Viral® Colorwash®

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Citric acid (77-92-9)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Coté à la Corée ECL (Liste des substances chimiques existantes) des stocks  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)  
Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)  
Coté sur l'INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

### 3,7,11,15-Tetramethylhexadecane-1,2,3-triol (74563-64-7)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Énumérés sur la sécurité industrielle et de droit de la santé des substances (ISHL)  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)

### (carboxymethyl)dimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium hydroxide (4292-10-8)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Coté à la Corée ECL (Liste des substances chimiques existantes) des stocks  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)  
Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

### Imidazolium compounds, 1-(carboxymethyl)-4,5-dihydro-1-(hydroxyethyl)-2-norcoco alkyl, hydroxides, inner salts (68334-21-4)

Coté sur l'AICS (l'inventaire australien des substances chimiques)  
Répertoriés à l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)  
Coté sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances commerciales existantes) des substances  
Coté sur l'ENCS japonais (existantes et nouvelles substances chimiques) des stocks  
Cotée sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)  
Répertoriés à l'inventaire des produits et substances chimiques (PICCS)  
Coté à la TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 10 Mars 2016

Abréviations et acronymes : TWA: Moyenne pondérée  
OEL: limite d'exposition professionnelle

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit